
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HEM DU JEUDI 22 FÉVRIER 2018 A 19 HEURES

PRÉSENTS :

Pascal NYS, Maire,

Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Joëlle COTTENYE, Annie LEFEBVRE, Ghislaine BUYCK, Laurent PASTOUR, Safia OULMI, Saïd LAOUADI, Étienne DELEPAUT, Adjoints au Maire,

Armelle DROUFFE, Kamel MAHTOUR (pour les délibérations 12, 15, 16 et 17), Thérèse NOCLAIN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers Délégués,

Francis VERCAMER, Jean-Marie DEGALLE, Rolande RONSSE, Sabine HONORÉ, Anne DASSONVILLE (pour les délibérations 3, 11, 12, 15, 16, 17), Blandine LEPLAT, Patrice DIMARCQ, Christelle DUTRIAUX, Jérôme MEERSEMAN, Thibaut THIEFFRY, Ophélie LENOIR, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS :

Anne DASSONVILLE (pour les délibérations 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23)

Moussa BACHIRI

Françoise PLOUVIER

ABSENTS EXCUSES :

André BISCOP, ayant donné procuration à Etienne DELEPAUT

Kamel MAHTOUR, ayant donné procuration à Francis VERCAMER (pour les délibérations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22 et 23)

Barbara RUBIO, ayant donné procuration à Ghislaine BUYCK

Séverine CORBANIE, ayant donné procuration à Pascal NYS

Mikaël LESNE, ayant donné procuration à Philippe SIBILLE

Guislaine LEPAGE, ayant donné procuration à Jean-François LECLERCQ

ORDRE DU JOUR

1. Annonces du maire	3
2. Ferme Braquaval - sollicitation du fonds de concours de la MEL	4
3. Exercice budgétaire 2018 - étude de faisabilité de création d'une SISA.....	8
4. NPRU : sollicitation de la MEL pour bénéficier d'une subvention de 10 000 €.....	11
5. Présentation groupée des délibérations 15 et 16 – Ventes de terrain	13
6. Avis de la commune sur le projet arrêté de PLU	17

La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'appel nominal.

1. ANNONCES DU MAIRE

M. Pascal NYS, Maire : Je vais faire quelques annonces en attendant d'éventuels retardataires. J'ai malheureusement un carnet de décès beaucoup trop plein : Mme Thérèse DEBLOCK, maman de Danielle BRIAND, directrice de la MPE, le 27 décembre ; Mme Claudine DAUPHIN, Maire Adjointe honoraire, le 30 décembre ; Mme Françoise NUYTEN, belle-mère d'André BISCOP, le 2 Janvier ; Maxime CARTENI, notre animateur, le 7 janvier ; Michel POINT, Directeur de l'école Jules Ferry depuis 2006, le 24 janvier ; Monique MAGNIER, maman de David MAGNIER, qui travaille au pôle Éducation Jeunesse, le 6 février ; M. Bernard DUPISSON, fondateur et ancien Président d'Ordinat'hem, et également ancien élu, le 7 février ; Mme Lucienne CATTELAÏN, grand-mère de Valérie GAQUIÈRE, le 16 février 2018 ; Mme Jacqueline SALMON, maman de Patrick SALMON, le 17 février.

J'en viens aux arrivées. Xavier BAXS, fossoyeur, est arrivé au 12 décembre ; Jodie CHENET, assistante socio-éducative également au PEJ au 1^{er} janvier ; Benoît CZAPSKI, DST adjoint, au 16 janvier ; Valérian VALCKE, gardien brigadier, au 1^{er} mars ; Hélène DARTOIS, assistante socio-éducative au CCAS, au 20 mars.

Nous avons eu quelques départs. Marie Caroline DELAHAYE, brigadier, a demandé une mutation pour la mairie de Faches-Thumesnil ; Souad DJOUAK, assistant socio-éducatif au CCAS, a démissionné pour être professeur en région parisienne ; Chrystelle CUVILLIEZ, notre directrice au FLPA, part sur la ville de Raismes en tant que responsable du CCAS à partir du 4 mars ; et Yoann AUXERRE, adjoint administratif, au service finances, qui part à la MEL.

De nombreux rendez-vous sont à noter :

- tout de suite, le 25 février, la journée des Collectionneurs, Salle Leplat ;
- le 27 février, Ciné Vacances : *Comme des Bêtes*, au Zéphyr à partir de 15 heures ;
- le 11 mars, foire aux disques, Salle Leplat ;
- les 14, 16, 17 mars, la pièce *Bleu*, présentée par le Théâtre de l'Aventure ;
- le samedi 17 mars, Job dating animation pour nos futurs animateurs à la salle Dunant de 9 heures à 11 heures ;
- les 17 et 18 mars, le Salon du chocolat et de la confiserie, à la ferme Franchomme ;
- le 18 mars, pour les forts en dictée, « la dictée que j'aime », organisée par le Tremplin et l'AJTF, à la salle Dunant ;
- le 23 mars, le Printemps de poètes, à la salle des Fêtes ;
- du 23 au 28 mars, vous pourrez vous amuser à la fête foraine, sur la Grand-Place ;
- le 24 mars, la journée de la petite enfance, à la ferme Franchomme, ainsi que la fête du poisson et le parcours du cœur ;
- le 25 mars, le concert de printemps avec l'école orchestrale de Hem, salle Zéphyr à 11 heures ;
- le 31 mars, la chasse à l'œuf - je sais que vous attendez toutes et tous après cela -,
- le concert de Stephan EICHER, au Zéphyr, à 20 heures 30 ;
- le mercredi 4 avril, la cérémonie de la citoyenneté, à la salle des fêtes ;
- le 7 avril, Jamel Comedy Club, au Zéphyr ;
- le 8 avril, Paris Roubaix ;
- *Les Jubilaires*, à partir de 10 heures 30 à la ferme Franchomme ;
- le 13 avril, les Sea Girls, au Zéphyr, à 20 heures 30 ;
- le 14 avril, le carnaval de Hem sur le thème de la Musique, départ Mail Dunant ;
- le 20 avril, Oxyg'Hem des enfants, à Hidalgo ;
- le 21 avril, soirée des jeunes, à la salle des fêtes ;

- le 24 avril, ciné vacances, *Tous en scène*, au Zéphyr à 15 heures ;
- et le 28 avril, remise des médailles du travail, à la salle des fêtes, à 11 heures.

Je vous signale également que le prochain Conseil municipal aura lieu le 31 mai.

Écoutez, si vous vous ennuyez le week-end après cela, vous m'en parlez.

Par ailleurs, nous avons eu notre conférence des présidents. Nous avons décidé de bloquer les délibérations suivantes :

- l'approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 6 octobre 2016 et 21 décembre 2017 ;
- l'exercice budgétaire 2018 aux décisions modificatives n° 1, c'est-à-dire la première délibération ;
- la deuxième délibération « programmation contrat de ville » ;
- les délibérations 4 à 8, c'est-à-dire « modification du tableau des effectifs » (c'est dommage, je le sais, vous allez le regretter), les protections fonctionnelles au niveau de la police municipale, pour les délibérations 5, 6, et 7, et l'exécution d'une dépense qui relève de la caisse des écoles, en 8^e délibération ; la 9^e délibération est bloquée également, soit le règlement intérieur de la fête foraine (je sais, Ghislaine, que tu avais travaillé beaucoup, mais tant pis) ;
- Monsieur Philippe SIBILLE, le NPRU, « validation de l'avenant au protocole de préfiguration », la délibération n° 10, est bloquée ;
- la délibération n° 13, « création et rénovation des équipements sportifs » ;
- la délibération n° 14, « désignation de nouveaux conseillers délégués au Conseil d'administration du collège Devos » ;
- la délibération n° 18, « instauration du sursis à statuer suite à l'arrêt du projet de révision générale du PLU » ;
- la délibération n° 19, « transfert d'équipement du département de la ville - salle Delcourt, collège Raymond Devos » ;
- la délibération n° 20, « deuxième phase des travaux de l'Hôtel de Ville : aménagement du parc et du parvis » ;
- la délibération n° 21, « rapport d'activité de la MEL 2016 » ;
- la délibération n° 22, « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, exercice 2016 » ;
- et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, exercice 2016.

Je résume, si vous le voulez bien. Pour les délibérations bloquées, il y a l'approbation des procès-verbaux, ensuite il y a les délibérations 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Pour ? Je vous remercie.

Les délibérations bloquées sont approuvées à l'unanimité.

2. FERME BRAQUAVAL - SOLLICITATION DU FONDS DE CONCOURS DE LA MEL

M. Pascal NYS, Maire : Je passe la parole sans plus tarder à M. Francis VERCAMER pour la ferme Braquaval, sollicitation du fonds de concours de la MEL.

M. Francis VERCAMER : Cette délibération est une délibération plutôt financière, même si le premier point du dispositif nous demande d'approuver un projet d'aménagement qui a déjà été approuvé lors d'une délibération antérieure. Le projet de la ferme Braquaval en est déjà à sa deuxième ou troisième phase. La première phase avait été « le couvert », la deuxième phase a porté sur les premiers aménagements intérieurs, et en troisième phase interviendront les finitions qui

concernent les aménagements spécifiques aux investisseurs, ou en tout cas aux entrepreneurs qui vont s'implanter sur le site. Cette ferme Braquaval est destinée à la nouvelle économie. L'idée est de mettre en place des locaux agréables en bordure des quartiers classés en Politique de la Ville, pour y installer des activités de l'économie sociale et solidaire (ESS), de la bioculture ou de la permaculture, et des entreprises destinées à créer de l'emploi pour les habitants des quartiers.

Cette ferme est aujourd'hui en cours de travaux. Nous estimons cette deuxième/troisième tranche, à 700 000 euros hors taxe. Ces chiffres sont quand même très approximatifs puisque, nous ne connaissons pas encore tout à fait les travaux de finition qu'il faudra faire en fonction des entreprises qui vont s'y implanter. Vous vous doutez bien que les entreprises qui sont destinées à s'y implanter attendent avec impatience ces locaux, mais rien ne nous dit que, lorsque les travaux seront terminés, ce seront toujours les mêmes entreprises qui s'y installeront. Nous connaissons malheureusement la perte en ligne qui peut survenir avec les entreprises qui cherchent des locaux. Néanmoins, ces activités que Jérôme MEERSEMAN pourra éventuellement développer par la suite sont des activités qui nous paraissent être les plus appropriées pour cet équipement.

Nous estimons donc le coût de cette phase de travaux à 700 000 euros hors taxe. L'objectif de cette délibération est surtout d'aller chercher des financements auprès de la métropole lilloise, la métropole européenne de Lille, pour un fonds de concours sur le commerce de proximité, compte tenu des activités qui vont y être implantées. Voilà en résumé ce que contient cette délibération. Vous avez les plans au dos. À ce jour, les porteurs de projets qui ont été sélectionnés afin d'intégrer le site sont un maraîcher bio, une savonnerie bio, des apiculteurs, une brasserie artisanale, un espace de restauration, et un espace de type coworking avec des salles de réunion, sachant qu'à la fin des travaux, l'un ou l'autre pourra avoir changé d'avis et aura trouvé des locaux ailleurs. Compte tenu de l'emplacement de cette ferme et de l'attrait qu'elle apporte, il est vraisemblable que nous trouverions, dans ce cas-là, d'autres porteurs de projets pour s'y implanter.

M. Pascal NYS, Maire : Y a-t-il des questions ? Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Merci. Cette délibération parle de la création d'un site d'Économie sociale et solidaire. Je voulais surtout réagir sur ce point, car certains porteurs de projet ne relèvent pas à mes yeux forcément de l'Économie sociale et solidaire. Ils relèvent davantage du commerce de proximité et de l'artisanat. C'est aussi le fonds de concours que vous allez chercher. Un modèle d'espace de restauration, par exemple, d'économie sociale et solidaire serait pour moi celui de la coopérative Baraka, à Roubaix. Ce n'est pas du tout ce qui est prévu pour l'instant, mais il serait pertinent de l'envisager, à mon sens, si l'idée est de faire de la ferme Braquaval un véritable site d'économie sociale et solidaire avec un fonctionnement interne et des activités fondées sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Pour moi, c'est vraiment le modèle de l'économie sociale et solidaire en espace de restauration.

De même, s'agissant du maraîchage, il existe des initiatives comme le jardin de Cocagne qui peuvent être aussi intéressantes et relever vraiment de l'Économie sociale et solidaire. En revanche, ce que nous avons aujourd'hui relève davantage du commerce de proximité et de l'artisanat. C'est le fonds de concours que vous allez chercher. Je me suis donc intéressée à ce fonds de concours. Si j'ai bien compris, sauf erreur de ma part, la commune peut solliciter ce fonds de concours pour deux locaux commerciaux par an. Ils sont cinq. Avez-vous déjà ciblé les locaux que vous allez faire aménager ? Quels sont les porteurs concernés pour l'instant ?

Je souhaitais avoir quelques précisions. Je voterai pour, bien évidemment, la sollicitation de ce fonds de concours. Toutefois, je pense qu'il faudrait que nous puissions retravailler l'espace de restauration pour en faire vraiment un lieu d'économie sociale et solidaire, en tout cas, peut-être différemment, ou l'appeler commerce de proximité et d'artisanat, et peut-être le mettre en corrélation aussi avec l'Epareca dont nous allons parler tout à l'heure.

M. Jérôme MEERSEMAN : Je souhaite apporter quelques précisions par rapport à la thématique de l'économie sociale et solidaire. Effectivement, l'intitulé des délibérations et l'emploi des termes de brasserie artisanale et de maraîcher bio peuvent laisser croire qu'il n'y a pas forcément cette connotation d'économie sociale et solidaire. Cependant, les porteurs de projet se sont engagés, au-delà de l'activité commerciale, à proposer des activités de sensibilisation ou d'accompagnement. Des relations vont s'établir avec l'épicerie solidaire, avec les écoles, avec l'ensemble des quartiers de la commune. Cette notion d'Économie sociale et solidaire transparaîtra donc au travers des activités au quotidien.

Nous discutons ici d'une délibération. Pour vous donner quelques détails, le maraîcher bio va bien évidemment cultiver selon les règles de la permaculture, et il y aura une production locale. Toutefois, il y aura surtout un aspect de formation, de sensibilisation, et de partage avec les habitants, les écoles, l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, ainsi qu'avec les jeunes, et les moins jeunes. Nous envisageons également des liens avec des institutions pour personnes handicapées ou avec des personnes en situation de handicap pour venir visiter les jardins, une partie de ces visites étant dédiée à la découverte des sensations, tout ce qui est olfactif, etc. Il y aura donc tous ces liens-là qui seront créés au fur et à mesure.

Par rapport à la restauration, nous avons effectivement aujourd'hui un projet qui porte sur un espace de restauration centré sur l'utilisation des produits locaux, essentiellement produits autour et dans la ferme. Il y a effectivement tout un travail à faire sur le projet en lui-même, qui se fera progressivement. Nous entrons dans la deuxième ou troisième phase des travaux, comme l'a précisé M. le Maire. Il y a effectivement des choses à établir, et il nous faudra redéfinir progressivement le programme.

M. Saïd LAOUADI : Je vais essayer de répondre et d'avancer par rapport à ce que vient de dire Jérôme, qui a déjà bien présenté le projet. Tout d'abord, cela me permet de remercier l'ensemble des élus qui ont participé, et qui ont donné de leur temps, pour la commission d'attribution, mes élus à l'économie. Je rappelle que nous sommes toute une équipe. Cela me permet d'évoquer Thérèse, Barbara, Jérôme, naturellement, qui porte ce projet, Thibault et Mickaël, qui sont d'une aide précieuse dans tout ce que nous faisons au niveau économique.

Vous avez raison, Madame CHOUÏA. Nous parlons d'Économie sociale et solidaire. Nous allons même plus loin, puisque, logiquement, nous devrions avoir à peu près trois hectares de cultures en bio. J'ai trouvé que la qualité des porteurs de projet permettait aussi de travailler sur cet esprit de partage, de développement durable et de « zéro déchet », puisque, effectivement, nous avons la chance d'avoir le brasseur. Le moult va aussi servir à la culture pour le maraîcher. Je rappelle que le maraîcher est celui qui porte le plus. En plus, ce site sera aussi un site d'innovation et de recherche, puisqu'il est prévu d'avoir quelqu'un qui sera sur place et qui vivra sur le site. Il n'y vivra pas pour le plaisir d'y vivre – je n'ai pas besoin d'agent de sécurité ou de gardien –, mais bien pour pouvoir travailler de Hem sur l'ensemble des Hauts-de-France, puisque la structure qui a été retenue aujourd'hui travaille sur les jardins de la faculté de pharmacie, ainsi qu'à Grande-Synthe et sur pas mal d'espaces de la SNCF. Ils développent cela. Cela va permettre, je l'espère, puisque nous parlons d'économie, non seulement à nos enfants de découvrir tout cela, mais aussi aux familles, etc. Effectivement, il y a une partie du projet de la ferme qui relève de l'économie pure, si nous parlons du brasseur. Toutefois, cela permettra peut-être au restaurateur de prendre la brasserie sur place pour les gens de Hem, car ce sera une brasserie qui sera à Hem.

Je parle aussi du savonnier. Le savonnier est bien dans le développement durable. C'est vrai qu'il relève aussi de l'économie. Ce partage entre l'économie sociale et solidaire et l'économie traditionnelle me semble néanmoins positif. Je rappelle que l'ensemble des gens qui vont être là vont payer un loyer. Il faut aussi que ce soit rentable. Si cela peut permettre d'avoir un partage qui reprend cet esprit d'économie sociale et solidaire, c'est une bonne chose. Nous parlions ainsi du coworking, qui contribue toujours à enrichir notre ville.

C'est facile de dire « il n'y a qu'à », sauf qu'il faut trouver les porteurs de projet. Je rejoins un peu Francis, que je remercie, lorsqu'il dit que c'est long. Il faut porter les porteurs de projet, il faut les soutenir, il faut leur donner envie de venir à Hem. Je pense par exemple au brasseur. Le brasseur a mis des mois et des mois à faire son dossier, parce que c'est très compliqué de faire de l'alcool. Il faut l'accord des douanes, de la préfecture, etc. Aujourd'hui, il lui est demandé d'attendre 2019. Il faut vraiment qu'ils aient confiance en nous. C'est donc un gros travail.

J'entends ce que vous avez dit, mais nous avons fait des choix. Moi, je pense que le plus gros du projet est bien en économie sociale et solidaire, puisque nous souhaitons que la ferme garde cet esprit, au moins au rez-de-chaussée, qui est lié directement ou indirectement à l'agriculture. En effet, il a fallu aussi négocier avec le fermier à côté, parce qu'il y a aussi de l'agriculture raisonnée à côté. Il y a aussi les apiculteurs. Je rajouterais que, parmi les porteurs de projet, puisque nous récupérons tout l'espace du blockhaus, je souhaite qu'il y ait des cultivateurs de champignons.

Mme Karima CHOUIA : Je reviens sur l'économie sociale et solidaire. C'est un mode de gestion qui est différent que ce que vous êtes en train d'expliquer. Je ne critique pas le projet. Je dis que si nous l'appelons « site d'économie sociale et solidaire », cela désigne quelque chose de précis. Une entreprise d'économie sociale et solidaire a un cadre juridique particulier. Il y a une loi particulière, et ce sont des modes de gestion qui sont démocratiques, participatifs, avec un fonctionnement interne particulier, et avec des résultats financiers qui sont réinvestis dans le projet. Il faut donc faire attention aux termes employés, parce que c'est un cadre juridique particulier.

M. Pascal NYS, Maire : Monsieur VERCAMER, est-ce que vous pourriez vous souvenir, lorsque vous étiez rapporteur à l'Assemblée, d'un projet qui ressemblait à l'économie sociale et solidaire ?

M. Francis VERCAMER : Oui, la loi Hamon découlait du rapport parlementaire que j'ai fait sur l'économie sociale et solidaire. Je ne peux pas dire que j'ai construit cette loi avec lui – il ne faut pas exagérer non plus –, mais j'avais fait ce rapport avec lui. Je rappelle que l'économie sociale et solidaire, c'est d'abord un statut. C'est une société de personnes. Aujourd'hui, dans la délibération, nous ne voyons pas si c'est une société de capital ou une société de personnes. Aujourd'hui, vous parlez un peu tous « sur du vent ». Il n'est pas indiqué si la savonnerie bio est une société de capital en société anonyme ou en coopérative, ou en mutuelle. Aujourd'hui, c'est donc un peu difficile d'aller dire que la brasserie artisanale ne sera pas de l'économie sociale et solidaire. Nous n'en savons, à mon avis, rien. Je pense que nous n'avons même pas demandé le statut de la société de la brasserie ou de l'espace de restauration. Ils peuvent très bien le faire en association ou en coopération, et faire de la brasserie. Le métier n'a rien à voir avec le statut en économie sociale et solidaire.

Mme Karima CHOUIA : Ce projet porte sur la création d'un site d'économie sociale et solidaire. Cela veut dire que tous les statuts découlent de cela.

M. Francis VERCAMER : Aujourd'hui, vous dites qu'il y en a qui ne sont pas dedans. Comment pouvez-vous savoir si la brasserie artisanale Les Tours de Malt est en économie sociale et solidaire ou pas ? C'est un problème de statut. Est-ce que le gars va fabriquer sa bière sous forme coopérative, associative, ou mutualiste – cela m'étonnerait –, ou est-ce qu'il va le faire sous forme d'une société de capital ? Je n'en sais rien, vu que je ne l'ai pas rencontré. Peut-être qu'il a envie de le faire sous forme d'économie sociale et solidaire. L'activité elle-même n'a rien à voir avec le statut de la société. Si après, il y a un intérêt général, ou un principe d'innovation sociale, c'est « en plus ». Cependant, l'innovation sociale ou l'intérêt général ne fait pas l'économie sociale et solidaire. La preuve, c'est qu'il y a plein de sociétés qui font de la RSE et qui ne sont pas dans l'économie sociale et solidaire. Il faut faire attention à cela. C'était tout l'objet de mon rapport et toute la discussion que j'ai eue avec Benoît HAMON sur le sujet, et avec tous les grands de l'économie sociale et solidaire, que ce soit le groupe coopératif, le groupe mutualiste, associatif, ou les fondations. En gros, il y avait ceux qui estimaient que le statut était primordial, et ceux qui estimaient que c'était l'objectif ou la finalité qui était primordial. On appelle cela des entreprises solidaires, et non pas l'économie sociale et solidaire. C'est tout le groupe SOS notamment, etc. Aujourd'hui, c'est très difficile, en lisant la délibération, de

savoir si c'est l'économie sociale et solidaire qui est mise dedans. Je propose donc que nous rencontrions les porteurs de projet. Il faut leur demander sous quel statut ils vont faire leurs activités, plutôt que de prendre d'ores et déjà une position disant qu'ils ne sont pas dans l'économie sociale et solidaire. Nous n'en savons rien. Personnellement, je n'en sais rien. Quand nous avons fait la réunion, je ne leur ai pas demandé s'ils avaient un statut associatif ou coopératif.

Je voudrais maintenant répondre à votre question sur les locaux. 75 000 euros, c'est effectivement pour deux locaux. Toutefois, comme nous voulons aller vite, nous n'allons certainement pas demander 75 000 euros l'année prochaine. Je pense que nous allons faire toute la ferme le plus vite possible. Nous aurons donc une seule fois la subvention, parce qu'on ne peut l'avoir qu'une seule fois. Ensuite, sur quels locaux cela va-t-il être affecté ? Ce sera deux parmi tous ceux qui vont être faits. Je pense que la MEL ne va pas nous demander sur quel local cela a été reporté. Nous n'allons le demander qu'une seule fois, donc il y aura au moins deux locaux qui seront concernés.

M. Pascal NYS, Maire : Néanmoins, c'est un très beau projet. L'économie sociale et solidaire, économie sociale ou économie solidaire, c'est un très beau projet. C'est un projet pour lequel j'ai eu notamment l'occasion de voir les intervenants. J'avoue qu'ils m'ont tous impressionné. Je pense que le marché peut amener beaucoup, notamment en matière de recherche. D'ailleurs, j'ai proposé à l'équipe de mettre en stand-by pour l'instant l'espace coworking parce que je pense qu'il y a peut-être autre chose à faire que du coworking, à savoir, pourquoi pas, un incubateur, puisque nous aurons une grainothèque au rez-de-chaussée. Il y aura peut-être la possibilité de dimensionner cela avec un projet un peu différent, et avec des chercheurs qui pourraient très bien occuper ce local. En ce qui concerne l'espace restauration, pour l'instant, nous n'avons pas pris de décision. Nous sommes plutôt dans l'attente de projets viables.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Pour ? Unanimité, merci.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. EXERCICE BUDGETAIRE 2018 - ETUDE DE FAISABILITE DE CREATION D'UNE SISA

M. Pascal NYS, Maire : Philippe SIBILLE, je vais vous passer la parole.

M. Philippe SIBILLE : Merci, Monsieur le Maire. Nous partageons avec l'État et l'Agence régionale de santé un regard commun sur la santé publique. La commune de Hem a signé en 2013 un Contrat local de santé (CLS) pour développer les actions de prévention santé sur différentes thématiques. Il s'agit dès lors, de manière transversale, d'améliorer l'articulation, la coordination et la coopération entre les acteurs médicaux, sociaux, éducatifs, à destination des parcours de santé des Hémois. Pour promouvoir cet objectif transversal, la Ville de Hem souhaite lancer une étude de faisabilité sur la création d'une Société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA), rendue possible grâce à la loi du 10 août 2011, dite loi Fourcade.

La SISA est également un cadre juridique qui a pour but de regrouper des professionnels de santé relevant de professions différentes pour, d'une part, mettre en commun des moyens afin de faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun des associés, et d'autre part, exercer en commun des activités de coordination des soins ambulatoires, et promouvoir la santé publique. Il s'agit d'une extension des Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). Elle doit compter au moins deux médecins et un auxiliaire médical parmi ses associés.

Voilà ce que je peux vous dire sur cette SISA. Je répète qu'il s'agit de lancer une étude de faisabilité.

M. Pascal NYS, Maire : Merci Philippe. Oui, effectivement, tu fais bien d'insister sur le fait que c'est une étude de faisabilité. Madame CHOUJA.

Mme Karima CHOUIA : Merci. J'avais bien compris que c'était une étude de faisabilité. Par contre, j'aurais préféré une autre étude liée à cette SISA. Pendant les commissions et en conférence des présidents, nous avons parlé du départ prochain en retraite d'un certain nombre de médecins dans quelques années à Hem. Pour l'instant, nous sommes particulièrement bien dotés : 33 médecins généralistes, un gynécologue, un homéopathe, un dermatologue, un ostéopathe, et une angiologue. J'ai regardé l'indicateur d'Accessibilité potentielle localisée (APL), disponible sur le site de la DRESS. Compte tenu de la structure par âge de notre population, déclinée par commune, les habitants de Hem ont accès en moyenne à 6,4 consultations ou visites de médecine générale par an et par habitant. Ce sont des données calculées sur l'année 2015. Je les ai comparées au ratio des autres villes aux alentours. Nous sommes devant Lys-lez-Lannoy, Wasquehal, et juste derrière Croix, tout simplement. Wasquehal, par exemple, c'est 4,2 visites par habitant et par an. Alors, oui, potentiellement, nous avons des médecins généralistes de nos territoires qui vont partir en retraite dans les cinq à dix ans, mais notre accessibilité aux soins n'est pas si alarmante que cela aujourd'hui. Les raisons qui font que nous avons plutôt plus de médecins, de praticiens, ici, ne vont pas radicalement changer dans les années à venir. Les médecins viendront.

Je mets aussi un bémol sur cette étude de faisabilité de création d'une SISA, car il s'agit d'une société privée. Elle ne sera pas portée par la Ville. J'aurais préféré une étude sur la santé, beaucoup plus complète, au niveau de la ville, pour anticiper ces départs à la retraite, éventuellement des médecins, mais aussi pour faire un cahier des charges et l'élargir sur la répartition territoriale de l'accès aux soins. Quand nous disons « accès aux soins », ce n'est pas uniquement les trajets, mais ce sont aussi les seuils de distance et l'accessibilité par le reste à charge pour les patients. C'est aussi cela, l'accessibilité aux soins. C'est le délai d'attente pour avoir un rendez-vous, c'est la disponibilité de l'offre de soins, c'est la multiplicité des professionnels, l'accès aux urgences, aux pharmacies de proximité. Mon choix à moi, plutôt que de faire une étude de faisabilité sur la SISA, c'est de faire une étude complète sur la santé à Hem. Éventuellement, cette étude pourra nous dire s'il faut une SISA ou pas à Hem. Néanmoins, dans tous les cas, et au vu des maisons médicales qui sont créées, de nos médecins et de la possible perte de médecins en raison des départs futurs à la retraite, je pense que nous avons plutôt intérêt à faire une étude globale sur la santé, sur l'accessibilité des soins des Hémois sur la ville. Je vais voter contre cette délibération.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Madame CHOUIA. À ma connaissance, Philippe, c'est quelque chose qui est déjà fait. Je pense que cette étude a déjà été faite, Madame CHOUIA. Je pense que dans la Politique de la Ville, tout est fait aujourd'hui. La SISA n'est pas faite spécialement pour remplacer les médecins. C'est un peu l'effet « kiss cool » : dans la mesure où nous aurions une aide universitaire, cela nous permettrait d'avoir des internes qui travaillent sur notre territoire. Nous pouvons aussi espérer – pourquoi pas ? – qu'à un moment ou à un autre ces internes s'intéressent un peu plus à notre ville et décident de s'y installer. L'objectif n'est pas, cependant, de créer une SISA pour remplacer les médecins. Les médecins partiront de toute façon. Nous n'avons pas les moyens de les retenir. De toute façon, c'est la vie de chacun des professionnels. Nous ne faisons donc pas une SISA pour recruter des médecins. Nous faisons une SISA aujourd'hui pour faire un travail sur le maintien à domicile, sur le dépistage des personnes fragiles, etc. La bonne nouvelle est que le fait qu'elle soit universitaire, puisqu'aujourd'hui c'est le profil sur lequel nous partirions, nous permettrait d'avoir des internes. Je vous le dis, l'effet « kiss cool », ce serait qu'éventuellement ces internes, à un moment ou à un autre, s'y installent. Rien ne nous dit toutefois que c'est ce qui se passera. C'est un vœu pieux, point final. Oui, Karima.

Mme Karima CHOUIA : La SISA est bien portée par une société privée. Quelle est la plus-value, quel est l'intérêt que la Ville porte cette étude, si étude de santé il y a déjà eu, alors que les médecins qui souhaitent peut-être porter cette SISA peuvent la faire eux-mêmes ?

M. Francis VERCAMER : Je souhaite intervenir en tant qu'ancien vice-président de la Politique de la Ville de la métropole lilloise. J'étais encore ce matin à la Caisse des dépôts et consignations pour traiter de ce sujet avec Mme VELAY, qui est la directrice régionale. Elle m'interpellait sur les maisons de santé pluridisciplinaires qu'elle compte monter sur le territoire départemental, en lien avec les

indicateurs sanitaires et la réponse sanitaire insuffisante que nous avons sur le territoire. Elle a été mandatée par le gouvernement pour développer un certain nombre de maisons de santé pluridisciplinaires. Je lui ai parlé de la SISA. Elle a été enchantée. Je n'ai pas eu le temps de faire de retour puisque, depuis ce matin, je suis un peu par monts et par vaux. Elle veut participer à notre étude parce qu'elle est très intéressée par cette idée de pluriprofessionnalité – et non pas pluridisciplinarité – autour du soin ambulatoire. Il y a quand même, vous le savez, une politique menée par les gouvernements, quelle que soit d'ailleurs la couleur du gouvernement, pour faire face au coût hospitalier inflationniste, au coût représenté par la tarification à l'acte, et au déficit de la Sécurité sociale. L'idée est de développer le soin ambulatoire. Nous voulons donc éviter que les gens restent à l'hôpital. Je ne parle pas de la situation de Hem proprement dite, je parle de la situation en général. L'idée est de dire : comment faisons-nous pour que les soins chroniques, portant sur des maladies chroniques qui ont besoin de soins permanents, ne soient pas tarifés à l'acte, mais passent sous un volet forfaitaire ? Cela a déjà été évoqué plusieurs fois par la Cour des comptes. Le gouvernement essaie de le mettre en œuvre pour essayer d'avoir l'ensemble des professions de santé autour d'un malade pour satisfaire l'ensemble des soins nécessaires, sans que chacun facture un acte à la Sécurité sociale. Sinon, cela reviendrait à les mettre au même coût que l'hôpital. La SISA a été créée pour cela. En gros, cela a été créé pour que ce soit une société qui vienne récupérer, si je puis dire, le forfait de soins, et le répartisse ensuite auprès des professions de santé qui travaillent autour de cette SISA. C'est l'idée qui a été portée par le gouvernement à l'époque, quand la SISA a été créée.

Cette idée que nous voulons faire à Hem, nous voulons l'étendre en plus vers le niveau universitaire. Cela permettrait à la fois d'essayer de réimplanter éventuellement de futurs médecins qui seraient en formation, des internes, et de travailler sur la prévention, car aujourd'hui nous savons bien que la prévention en France, c'est un peu n'importe quoi. Chacun fait les choses dans son coin et on s'étonne ensuite que cela ne marche pas. Vous lirez mon rapport sur la prévention que je viens de sortir il y a deux mois, car je suis rapporteur pour la Ville de la santé. La SISA, c'est aussi coordonner la prévention autour du malade, c'est-à-dire non seulement prendre des soins chroniques, mais également faire de la prévention et former des professions de santé en général, médicales ou paramédicales, autour de cette prévention. Voilà en gros à quoi cela sert.

L'idée que j'ai portée en discutant avec des médecins, parce que je n'ai pas trouvé cela tout seul dans mon coin, est de dire « tiens, peut-être que nous pourrions faire une expérimentation et créer une SISA ou une autre structure ». Nous parlons de la SISA parce que c'est un dispositif qui a été créé spécialement pour cela, mais peut-être que ce que vous proposez est aussi bien, je n'en sais rien. C'est pour cela que nous faisons l'étude, d'ailleurs. Si nous le savions, nous n'aurions pas besoin de faire l'étude, nous demanderions aux médecins de la créer. Nous venons regarder quels besoins nous avons sur la ville de Hem, qu'est-ce qu'il faudrait faire. Quels sont les moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour créer ce dispositif, de façon à pouvoir le dupliquer après dans le département ? Je peux vous dire que Hélène TOUSSAINT, à qui j'ai dit cela – que vous devez connaître, qui est la déléguée territoriale de l'ARS –, m'a demandé : pourquoi vous faites cela à Hem, mais pas à Maubeuge ? Je lui ai répondu que, comme cela, vous saurez comment on le fait et vous pourrez le dupliquer à Maubeuge. Moi, je suis député de Roubaix, je ne vais pas aller le faire à Maubeuge. Pourquoi est-ce fait à Hem ? C'est parce que je suis député du secteur. C'est plus facile de lancer cela que de le faire à Maubeuge, parce que malheureusement je n'ai pas de bureau là-bas.

M. Pascal NYS, Maire : Merci Francis. Oui.

Mme Annie LEFEBVRE : Si vous voulez d'autres renseignements, les SISA ont déjà été faites à Laventie et à Steenvoorde, sur le même principe.

Mme Karima CHOUIA : Ce n'est pas des renseignements sur les SISA dont j'ai besoin, je sais bien ce que c'est. C'est juste que je ne vois pas l'intérêt général de la Ville de Hem à faire une étude de faisabilité sur une SISA qui est une société privée portée par des médecins, tout simplement. Pourquoi l'étude est-elle financée par la Ville pour quelque chose qui à terme sera complètement privé ? C'est cela la question.

M. Francis VERCAMER : Au même titre, nous faisons une étude sur la ferme Franchomme pour des entreprises vraiment privées, c'est pareil.

M. Pascal NYS, Maire : Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstention ? Qui est pour ? Merci.

Une voix contre. La délibération est approuvée à l'unanimité moins une voix.

4. NPRU : SOLLICITATION DE LA MEL POUR BENEFICIER D'UNE SUBVENTION DE 10 000 €

M. Pascal NYS, Maire : Philippe, toujours.

M. Philippe SIBILLE : En accompagnement du nouveau programme de renouvellement urbain en cours de mise en place, la métropole européenne de Lille vient de mettre en forme un fonds de soutien visant à aider les communes à définir une stratégie dont l'objectif reprend le retournement d'images des quartiers concernés par le nouveau programme de renouvellement urbain. Cela a pour objectif l'amélioration de l'attractivité de ces quartiers prioritaires. C'est ce qu'on appelle des actions de marketing territorial. Ces quartiers, entre guillemets, nous nous devons de les transformer comme des quartiers comme les autres, en en supprimant les stigmates et en les ouvrant normalement, comme nouvelle offre de logement, à celles et à ceux qui, en recherche de logement, orienteront leurs choix, et pourront ainsi se projeter sans vergogne, projeter notamment leur avenir et leur parcours résidentiel dans ces quartiers rénovés. Je me permettrais de faire un clin d'œil à l'ANRU 1, où nous trouvons également le même but : rechercher et ainsi tendre vers une mixité sociale, attirer de nouvelles populations dans nos quartiers réhabilités et rénovés.

Dès lors, l'accompagnement de la métropole européenne de Lille est mobilisable pour approfondir le besoin de connaissance du fonctionnement des quartiers et des éléments de diagnostic pour bâtir le projet. Aussi, les démarches globales mises en place par les villes doivent suivre les étapes suivantes :

- comprendre comment les habitants vivent dans leur quartier, et pour cela interroger bien sûr acteurs et habitants (c'est la phase diagnostic) ;
- les associer sur les sujets qui les concernent (c'est la phase programmation) ;
- enfin, accompagner les habitants au changement (c'est la phase opérationnelle).

La métropole européenne de Lille pourra ainsi accompagner les démarches des villes qui solliciteront des prestataires dans une démarche externalisée, *via* ce fonds de concours, à hauteur de 10 000 euros maximum par site NPRU. Quant à nos villes, nous devons participer à la même hauteur, à savoir 10 000 euros, qui sont sollicités auprès de la MEL. L'objet de la présente délibération est donc de solliciter ce fonds commun.

Je voudrais exprimer un peu de ressenti, un peu de lyrisme. Nous répétons souvent ensemble, Monsieur le Maire, que le temps des habitants n'est pas identique à celui des administratifs. Effectivement, qui d'entre nous ici accepterait certaines conditions de vie, dans certains quartiers ? D'ailleurs, il y a 24 heures, le président de la MEL, M. CASTELAIN, en convenait lui-même. Je pense que nous, élus locaux et nationaux, nous prenons nos responsabilités en encourageant ensemble, sans les stigmatiser, les bailleurs sociaux à faire de même, et à nous aider à mettre enfin le paquet, une bonne fois pour toutes, dans toute cette rénovation urbaine, et ainsi freiner tout au moins la précarité ambiante.

Je terminerais par un souvenir personnel, Monsieur VERCAMER. À l'époque – nous nous rajeunissons, c'était en 2003 –, M. BORLOO, alors ministre délégué de la Ville et de la Rénovation urbaine, visitait Hem, puisque nous étions les premiers contrats signés dans le cadre de l'ANRU 1. Alors qu'il ne visait, bien naturellement, aucun bailleur social en particulier, j'avais noté sa phrase,

avenue Dunant, dans une charge héroïque pour visiter le quartier. Je me souviens, j'avais noté : « *L'argent de l'ANRU injecté dans les quartiers pour la rénovation de l'urbain, la réhabilitation du patrimoine de logements sociaux, doit avoir un réel sens et une visée opérationnelle obligatoire* », et on reconnaît ici la gouaille de M. BORLOO, « *et non permettre à certains de s'en mettre plein les fouilles !* » Tout de suite, néanmoins, car il était entouré de bailleurs sociaux, il remarquait et pointait l'implication financière de ces mêmes bailleurs sociaux.

Aujourd'hui, j'espère qu'une bonne fois pour toutes nous prenons la mesure de ce que sont les quartiers. Je pense que la MEL suit plus volontiers le rythme. Espérons qu'en 2018, nous verrons le quartier ANRU 2 démarrer, avec notamment un quartier qui le nécessite particulièrement, la Lionderie. Voilà ce petit ressenti et ce côté lyrique. Je ferme la parenthèse, merci.

M. Pascal NYS, Maire : Merci. Je ferais remarquer que c'était moins un esprit BORLOO qu'un esprit gaullien que vous aviez. Madame CHOUÏA.

Mme Karima CHOUÏA : Avez-vous compris, Monsieur SIBILLE, tout ce que comporte ce fonds de concours ? On parle d'expertise d'usage. J'en ai déjà parlé plusieurs fois, chaque fois que nous avons parlé de renouvellement urbain. Effectivement, la parole des habitants est importante parce qu'ils connaissent leur quartier, ils connaissent leur fonctionnement, il est établi depuis longtemps, et il est important d'en tenir compte. Il ne faut pas avoir une communication qui soit uniquement descendante, d'un projet qui viendrait des politiques et de paroles de techniciens que les habitants ne comprennent pas, mais plutôt tenir compte aussi d'une montée de ce projet qui parte de la base et des habitants. C'est ce que nous devons avoir avec les conseils citoyens.

Toutefois, je suis une habitante concernée par le renouvellement urbain, et, hormis deux réunions de concertation un peu plus élargies, où l'ensemble du quartier de la Lionderie est invité, je trouve que cela se limite essentiellement à deux rues en particulier, Ampère et Edison, certes au cœur du projet et les plus concernées par les démolitions. Or, l'impact est sur tout le quartier. Il rayonne également dans la rue de la Lionderie, la rue Louis Braille, la rue Édouard Branly et au-delà, parce que certaines ouvertures de voirie que vous envisagez vont aussi impacter d'autres personnes d'autres quartiers. Je pense que la communication pêche à ce niveau-là pour l'instant, parce qu'il y a une centralisation de cette communication sur des entourages de personnes qui, certes, sont concernées en étant le cœur de projet, mais vous oubliez les autres cercles et les autres personnes qui sont tout autant concernés. Je pense que c'est important aussi d'en tenir compte dans la communication. Aujourd'hui, je ne sais pas s'il y a eu des rendez-vous avec le conseil citoyen. Il était prévu de le faire. Je suis habitante de la rue Édouard Branly. Je n'ai pas eu de nouvelles. Je n'ai pas été invitée à pouvoir venir dans cette maison du projet. Je ne sais pas quand elle est ouverte. Je ne sais pas si nous pouvons faire des remontées. C'est ce qui était prévu aussi avec le cabinet d'architectes. Voilà, je profite de cette délibération pour redire qu'il faut une communication également ascendante et élargie au maximum parce qu'il n'y a pas que deux rues qui sont concernées par ce renouvellement urbain. Je vais voter pour cette délibération.

M. Pascal NYS, Maire : Vos propos dépassent un peu le cadre de la délibération. Je comprends bien. Sachez que c'est notre préoccupation également. Il est évident que, aujourd'hui, nous nous concentrons effectivement sur les maisons qui sont à déconstruire. Il est évident aussi que le conseil citoyen ira plus en avant. Le conseil citoyen ira à la rencontre de l'ensemble du quartier puisque, effectivement, l'ensemble du quartier doit remonter les impressions et la façon de concevoir le projet.

Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Qui est pour ? Merci.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. PRESENTATION GROUPEE DES DELIBERATIONS 15 ET 16 – VENTES DE TERRAIN

M. Pascal NYS, Maire : Délibération suivante, Saïd. Je vous propose de faire un tir groupé sur les délibérations 15 et 16. Je voudrais modifier la délibération 16 pour un souci de clarté vis-à-vis du percepteur. Nous vendons le terrain à 100 euros le m². Nous nous engageons à participer sur les premiers 35 000 euros pour l'assainissement. Je propose tout simplement que dans la délibération, nous indiquions que ces 35 000 euros divisés par les 2 275 m² font 15,38 euros, et que le prix de la transaction n'est donc plus de 100 euros, mais de 84,62 euros. Je subodore tout simplement des soucis pour que le percepteur règle ces 35 000 euros, puisqu'il n'y aura pas de commande, et pour cause. Dans le cadre de notre administration, cela me paraît un peu compliqué, même si Jérôme avait eu quelques discussions avec le trésorier. Je préférerais donc que nous parlions d'un prix de 84,62 euros, assainissement inclus, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Je vous laisse la parole, Monsieur LAOUADI.

M. Saïd LAOUADI : Merci Monsieur le Maire. Les deux délibérations concernent la blanchisserie. Tout d'abord, il s'agit de la vente d'un terrain à l'Epareca. Je rappelle que cet équipement a pour objectif de favoriser la création d'emplois accessibles aux habitants des quartiers voisins dans le cadre du PNRU. C'est dans la droite ligne de l'ANRU 1. Il permet de proposer la location de locaux commerciaux à des porteurs de projets souhaitant s'implanter sur la commune et améliorer l'offre commerciale dans le nord de la commune. Il va comporter six cellules dont trois sont en bonne voie. Il ne faut pas y lire un opticien, c'est encore en cours, mais bel et bien naturellement la Pharmacie BLANCKAERT qui bouge, elle, vers cet espace, tout simplement dans le cadre de son développement. En s'installant là, elle va pouvoir développer sa pharmacie. Ensuite, nous avons un audioprothésiste. Normalement, et c'est un vieux rêve que j'avais depuis deux mandats, une banque devrait venir s'installer au plus près des quartiers nord, puisque nous avons perdu une banque. Je le rappelle pour ceux qui sont anciens, nous avons une banque sur le quartier des Hauts Champs - Longchamp qui aujourd'hui est au centre.

Le terrain destiné à ce projet est une parcelle de 2 271 m², à hauteur de 100 euros le m². La présente délibération a pour objet d'autoriser M. le Maire à vendre ces 2 271 m² à l'Epareca. Je rappelle que c'est un établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux.

La deuxième délibération concerne la vente d'un terrain pour la création d'une maison médicale. Dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain, comme pour le premier, il nous restait cet espace autour de l'Epareca, qui est quand même un espace qui n'était pas simple à vendre, parce que c'est un peu une dent creuse. Cela a été tout le travail que j'ai eu avec M. le Maire et M. VERCAMER pour vendre l'ensemble, et non pas laisser un espace creux. Il y a quelque temps, on nous avait prédit des difficultés, et on nous avait dit que nous n'arriverions pas à vendre l'ensemble du terrain de la blanchisserie. Nous y arrivons tout doucement. Ce projet est un nouvel équipement. Cela va permettre non seulement à quelques médecins qui ne sont pas aux normes d'accessibilité de pouvoir se mettre là. Ce sont des médecins de Hem. Cela permettra également d'avoir d'autres professions médicales que nous n'avons pas sur la commune. Je pense, et je le souhaite, à un pédiatre, un psychologue, qui viendraient s'installer aussi dans ce site. Le reste, ce sont donc des médecins de Hem qui ne sont plus, comme je le disais tout à l'heure, aux normes d'accessibilité. Cette délibération porte sur 84,62 euros du m², pour un total de 2 275 m². La présente délibération a pour objet d'autoriser M. le Maire à vendre ce terrain. Merci de votre attention. Les questions vont arriver certainement.

Mme Karima CHOUIA : J'ai des petites remarques sur ces deux délibérations et des questions également. Je ferai un tir groupé. Lors de la commission de travaux, nous avons parlé « dépollution du site ». Cela était envisagé uniquement sur la parcelle de l'Epareca et pas sur l'autre. Je voulais que nous en rediscussions parce que dans la délibération et sur le site de l'Epareca, on nous dit que le site est dépollué. Du coup, je voulais avoir des précisions sur la dépollution du site.

Sur le développement économique de la zone, un premier promoteur a effectivement abandonné, qui avait bloqué ce terrain, à savoir Village en ville. C'est donc tout l'intérêt d'avoir l'Epareca. C'est la solution idéale. Par contre, ce qui m'interpelle, c'est que, toujours sur le site Internet de l'Epareca, il est dit, je cite, « *sur la base d'un diagnostic réalisé fin 2013, un programme de 850 m² de surfaces planchers a été proposé à la Ville. Toutefois, l'organisation et la conception du projet doivent être revues, et sa concrétisation reste subordonnée au transfert de quelques activités présentes sur l'arrêt Jules Guesde* ». Du transfert, donc. Je ne vois pas bien où est la création d'emplois si nous ne sommes que sur du transfert. C'est pour moi dommage. Je pense qu'avec le site de la ferme Braquaval, qui n'est pas très loin, nous aurions pu proposer une offre un peu plus développée sur le bio, sur le local, sur du commerce de proximité, équitable. Autre illustration d'activité de transfert et qui m'interpelle aussi, c'est la maison médicale. Effectivement, vous l'avez dit. Si je comprends bien, elle est portée par les pharmaciens, M. et Mme BLANCKAERT, et deux professionnels.

M. Laurent PASTOUR : Ce n'est pas « M. et Mme BLANCKAERT », c'est « M. BLANCKAERT »

Mme Karima CHOUIA : C'est noté au profit de M. et Mme BLANCKAERT dans la délibération, Mme TOMATELLI, qui est déjà présente rue Briet, à Hem, et Mme VAN BOXSOM également. Là aussi, pour moi, nous sommes sur une activité de transfert. Cela me pose un problème de dire que c'est du développement économique quand nous sommes uniquement sur du transfert.

M. Pascal NYS, Maire : Nous allons répondre d'abord sur la dépollution.

M. Laurent PASTOUR : En effet, sur la dépollution, au moment de la démolition du site de la blanchisserie, nous avons procédé à une étude de sol, avec la pose de piézomètres, qui ont été installés, et une dépollution de surface du terrain. Nous savions de toute façon que ce terrain allait rester en friche pendant quelque temps. Il y a donc eu une dépollution de surface qui a été réalisée. Au moment de l'intérêt de l'Epareca, les piézomètres étant toujours en place, ils ont réalisé une étude de sol plus approfondie. Il s'avère qu'il y a une pollution, pas de surface, mais à un mètre ou en dessous, je ne sais plus. Il y a donc lieu de procéder à une dépollution un peu plus en profondeur.

Je reviens sur les propos de M. le Maire en début de délibération. Nous sommes bien sur les deux terrains à 100 euros du m². L'affichage est sur le même prix. Pour la première délibération, nous vendons à un établissement public, et donc nous, Ville, prenons en charge cette dépollution supplémentaire, pour la simple raison que nous allons pouvoir aller chercher des financements sur ces travaux supplémentaires. Sur l'autre délibération, où là nous ne vendons pas à un établissement public, mais à des privés, ce sont eux qui vont prendre en charge certainement la dépollution de leur terrain. À mon avis, s'il y a une pollution d'un côté, il y a une pollution juste à côté. Ce sont eux qui vont prendre en charge la dépollution de leur terrain. Par contre, les frais de viabilisation sont à notre charge. Nous allons donc déduire. Nous sommes bien néanmoins sur un affichage au même prix. Je ne voudrais pas qu'on dise, parce que ce sont des privés, que nous vendons moins cher au m². Nous vendons bien au même prix au m², sauf que d'un côté nous prenons la dépollution, de l'autre côté nous prenons la viabilisation. Voilà sur la partie foncière du projet. Je laisse d'autres personnes répondre sur le reste.

M. Saïd LAOUADI : Je vais tout naturellement répondre sur le reste. Effectivement, vous avez raison, les investisseurs, ce sont ceux qui achètent, pour partie les noms que vous avez cités. C'est M. BLANCKAERT et pas M. et Mme BLANCKAERT. Par contre, il y a pas mal de bureaux qui sont là. Notre souhait est d'avoir des professions médicales que nous n'avons pas sur la commune. Je pense qu'il y a un pédiatre qui est intéressé, un psychologue. Je l'ai dit tout à l'heure, nous n'en avons pas sur la commune. J'espère un ORL, puisque nous avons un audioprothésiste qui est au niveau du commerce, alors pourquoi pas un ORL dans cet établissement. Je suis aussi en pourparlers avec des chirurgiens pédiatres, puisque sur l'aspect enfants et petits enfants, il n'y a absolument rien sur la commune. Par exemple, quand le labo a bougé, j'ai fait des pieds et des mains pour que ce soient des orthodontistes qui viennent à l'espace de l'ancien labo, parce que nous n'avons pas cela sur la commune non plus. Vous avez raison, il y a une partie avec des investisseurs qui sont Hémois, qui sont déjà à Hem, et une autre partie de location pour des médecins qui viendront enrichir notre commune sur des domaines médicaux que nous n'avons pas. Voilà un petit peu l'objet.

M. Pascal NYS, Maire : Autant, en ce qui concerne l'Epareca, c'est du développement économique, autant en ce qui concerne le terrain que nous vendons à un privé, nous ne pouvons pas dire que c'est forcément du développement économique. Je ne vois pas dans la délibération où il est marqué « développement économique ».

Mme Karima CHOUIA : Vous avez parlé de développement économique dans vos propos.

M. Pascal NYS, Maire : Le développement économique joue effectivement à travers le dossier Epareca, car c'est un dossier dans lequel, outre la pharmacie qui va déménager, des commerces autres vont arriver, je l'espère bien, autres que ceux qui existent déjà dans le quartier. C'est vrai qu'aujourd'hui, nous nous battons beaucoup pour avoir une banque, parce que nous trouvons que ce serait intéressant d'avoir une banque à cet endroit. Toutefois, nous ne pouvons pas appeler cela du développement économique en ce qui concerne la maison médicale. Pour la maison médicale, entre guillemets, j'aurais préféré effectivement un projet commercial, j'aurais préféré effectivement avoir un bâtiment avec des commerces, etc. Aujourd'hui, je suis désolé, mais personne ne s'est précipité, loin s'en faut. Village en ville, cela aurait été parfait. Aujourd'hui, je suis désolé, mais je suis totalement démuné. Dieu sait si Saïd mène campagne pour essayer d'avoir des interlocuteurs sur le sujet. Je n'ai aucun dossier. Le seul dossier que nous avons eu, c'est M. BLANCKAERT avec ses deux consœurs, qui sont venus nous voir en nous faisant une contre-proposition que nous avons refusée, puisque nous voulions bétonner à un prix de 100 euros.

Mme Karima CHOUIA : C'est vous qui avez toujours présenté le projet de la blanchisserie comme étant un projet de développement économique, d'où ma réaction. Ma réaction est aussi de dire que c'est finalement une activité de transfert. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est aussi dit par l'Epareca, c'est inscrit sur leur site comme tel. Il y a d'autres professionnels qui viennent, donc pour moi cela s'appelle bien une activité de transfert. J'entends bien. Elles sont présentes, il y aura la location d'autres choses.

M. Pascal NYS, Maire : La blanchisserie, ce n'est pas que cela.

Mme Karima CHOUIA : Oui, mais vous l'avez toujours mis en avant.

M. Pascal NYS, Maire : Même quand vous dites que vous avez un projet économique de développement économique, vous ne pouvez pas empêcher des gens de vouloir se regrouper.

Mme Karima CHOUIA : Ce n'est pas ce que je dis.

M. Pascal NYS, Maire : Si, c'est ce que vous dites. Quelque part, s'ils se regroupent, forcément ce n'est plus du développement puisque ce ne sont plus de nouvelles entreprises. C'est également le jeu des terrains qui sont à vendre.

Mme Karima CHOUIA : Il y aurait pu aussi avoir de nouvelles entreprises, de nouveaux professionnels.

M. Pascal NYS, Maire : Pour l'instant, nous n'en avons pas sur ce terrain.

Mme Karima CHOUIA : C'est donc une activité de transfert et c'est ce qui pose problème.

M. Pascal NYS, Maire : Nous avons une entreprise aujourd'hui qui est désireuse de s'installer dans cet environnement, qui demande un grand terrain. Ce sera également le transfert d'une entreprise qui existe aujourd'hui à Roubaix et à Lys-lez-Lannoy, et qui veut se concentrer sur Hem. Je suis désolé, nous allons parler également de développement économique, même si dans les faits ce ne sera pas du développement économique au niveau de la métropole. Ce sera un transfert. Si aujourd'hui vous trouvez des entreprises qui veulent s'installer sur la métropole lilloise, n'hésitez pas à faire signe au président de la MEL, il n'attend que cela. Aujourd'hui, à l'exception de quelques commerçants, nous n'avons pas ce genre d'investisseurs. Monsieur VERCAMER.

M. Francis VERCAMER : Quelques rappels d'abord. À l'endroit où vont s'implanter l'Epareca et le centre médical, il existait avant un bâtiment qui s'appelait la blanchisserie. C'était une friche

industrielle, Thérèse NOCLAIN doit s'en souvenir puisqu'elle habitait en face, taguée, avec un certain nombre, j'allais dire, de squatters permanents, voire de commerce illicite sur le secteur, même s'il y avait une imprimerie qui fonctionnait tant bien que mal. À l'époque, nous avons racheté le bâtiment, avec beaucoup de difficultés puisque c'était une multipropriété. Nous avons démoli, dépollué, nous avons racheté les terrains d'à côté de façon à pouvoir faire une zone économique complète, dans laquelle il y a eu plusieurs parties. Une partie était destinée aux commerces, qui correspondait à l'ensemble des deux terrains que vous voyez sur l'écran. Nous avons un acheteur pour la totalité de cette partie, qui s'appelait Village en ville, et pour lequel nous avons même signé un accord de compromis d'acquisition. Nous avons un terrain derrière pour faire neuf terrains constructibles pour les activités économiques. Puis, la ferme était destinée à l'économie sociale et solidaire (et encore, à l'époque, nous ne savions pas trop, car elle était occupée par l'agriculteur, et nous ne savions pas dans quel délai nous allions pouvoir la récupérer). Les terrains de développement économique avec les PME ont été construits, avec l'atelier du verre, les menuiseries, etc. Je ne connais pas le détail, mais elles ont sûrement créé des emplois sur le secteur, puisqu'elles se sont implantées et que certaines ont été créées ex nihilo. Les PME ont embauché des gens. Les patrons ont sûrement été transférés, mais dans les salariés il y a eu un certain nombre de créations. Idem dans le garage, etc. Il reste un terrain disponible, qui je l'espère va pouvoir accueillir une entreprise. Il y aura beaucoup d'emplois lorsque la route, à laquelle vous vous opposez depuis longtemps, sera créée. Cela aussi, c'est un moyen peut-être de développement économique, lorsque les zones économiques sont desservies.

Puis, il y a ce terrain de l'Epareca, enfin de Village en ville, qui n'a pas réussi à trouver de locataires. Nous avons donc essayé de trouver un autre opérateur. Nous avons trouvé l'Epareca puisque c'est un terrain en deux tranches, qui est en friche industrielle, et qui était classé comme terrain annexe du PLU. L'Epareca a donc accepté de venir, sauf que le terrain que nous lui propositions était beaucoup trop grand. La charge foncière était beaucoup trop grande. Ils nous ont donc demandé de diminuer la surface du terrain pour avoir le minimum syndical, pour pouvoir faire les six cellules qui étaient prévues et les parkings. Il restait donc un délaissé qui d'ailleurs n'était pas viabilisé, puisque nous avons vendu la totalité du terrain au départ. Le reste du terrain était donc quasiment inutilisable, surtout la partie jaune, derrière, qui était coincée entre les maisons et le site de l'Epareca. Nous avons cherché un investisseur qui puisse racheter le terrain. Nous avons eu des professions médicales qui nous ont proposé de le racheter. Je pense que si nous n'avions pas eu cette proposition médicale, il est vraisemblable que nous serions encore en train de chercher des investisseurs, puisque ce terrain n'est quand même pas très bien placé pour du commerce, pour du service peut-être. J'avais discuté avec Saïd sur le principe en disant, est-ce que nous ne pouvons pas trouver une autre activité ? Nous avons une activité qui va vraisemblablement développer une activité médicale, et qui va peut-être développer aussi de l'emploi.

Comme vous le dites, c'est du transfert, mais comme ceux qui viennent là sont des gens qui étaient ailleurs, les locaux existent, et comme la nature a horreur du vide, s'ils ne créent pas de l'emploi à cet endroit-là, ils créeront avenue Calmette. Ceux qui viennent là sont ceux des gens qui sont à l'avenue Calmette aujourd'hui. Comme les locaux sont vides et qu'ils étaient à l'étroit avenue Calmette, il est vraisemblable qu'ils aient créé des emplois avenue Calmette, en plein cœur du quartier Hauts Champs - Longchamp. Certains viennent se développer là, car ils sont complètement saturés avenue Calmette, ils n'ont plus d'espace, ils ne peuvent plus agrandir. C'est pour cela qu'il leur faut cet espace-là. Les emplois ne seront peut-être pas créés là, mais en tout cas ils ont été créés avenue Calmette, et c'est pour cela qu'ils sont obligés de s'étendre, avec quelques nouveaux médecins qui viennent s'implanter en plus, et c'est tant mieux. J'ai essayé de brosser l'histoire du secteur. Je suis dessus, à mon avis, depuis 1989, car j'avais essayé à l'époque de redynamiser le secteur. J'étais conseiller municipal à l'économie. Voyez que cela dure depuis un moment. Nous arrivons au bout.

M. Pascal NYS, Maire : OK, merci. Laurent PASTOUR, rapidement ?

M. Laurent PASTOUR : Oui, rapidement, je voulais simplement dire que le transfert de commerces, ou de professions libérales et autres, pouvait être créateur d'emplois. Aujourd'hui, un certain nombre de commerces cherchent à se déplacer parce que les travaux de mise aux normes d'accessibilité sont trop coûteux dans leur bâtiment ancien. Du coup, ils préfèrent aller dans des bâtiments neufs, déjà

aux normes, pour mieux accueillir le public, pour s'agrandir aussi, pourquoi pas – cela, l'avenir le dira –, du coup, s'ils accueillent le même public, s'ils ont des locaux plus grands et autres, embaucher du secrétariat ou d'autres personnes. Je pense que, en effet, il y a des activités de transfert, vous avez tout à fait raison. Allez demander au concessionnaire Peugeot, qui est un transfert. Aujourd'hui, le chiffre qu'il fait là où il est aujourd'hui va lui permettre peut-être d'embaucher. Là où il était avant, où il stagnait, il avait des risques sur la pérennité de son entreprise. Je pense donc que ce n'est pas un mal de dire qu'il y a du transfert d'activités d'un site à un autre. Je pense que cela peut être justement générateur de création d'emplois au sein même du transfert.

M. Pascal NYS, Maire : Oui, Saïd, une minute, merci beaucoup.

M. Saïd LAOUADI : Non, moins d'une minute même. Cela me permet, en conclusion, d'avoir une pensée pour Claudine DAUPHIN. J'espère que de là-haut, elle est quand même contente, parce que Dieu sait comme elle a galéré avec moi pour cette blanchisserie. Cela lui tenait à cœur. C'est une pensée à Claudine, si vous le permettez Monsieur le Maire, et chers collègues, de ma part.

Mme Karima CHOUIA : Je fais un petit rappel. Je sais, on va encore me dire que le bilan, c'est à la fin de la totalité. N'est-ce pas Saïd ? J'attends quand même un bilan, car il s'agit d'argent public, de dépenses publiques, sur des activités de transfert qui peut-être ont été créatrices d'emplois nets et non pas d'emplois transférés. Pour voir ce que cela a apporté à la Ville de Hem, en comparaison de tout l'argent qui a été investi, j'attends toujours le bilan.

M. Pascal NYS, Maire : Ce bilan est déficitaire, cela ne peut être bénéficiaire.

Mme Karima CHOUIA : Au-delà d'être déficitaire, combien d'emplois ont-ils été créés, puisque vous me dites que des emplois ont été créés ? Lorsque je vous dis que ce ne sont que des activités de transfert, vous me dites qu'il y a de l'emploi créé. Combien y a-t-il d'emplois nets, combien d'emplois transférés ? Tout cela, vous le savez déjà.

M. Pascal NYS, Maire : Nous devons pouvoir rassembler les éléments pour le savoir, effectivement. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre la délibération n° 15, à savoir la vente du terrain à l'Epareca ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération n° 15 est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

En ce qui concerne la délibération 16, vente d'un terrain pour la réalisation d'une maison médicale, qui est contre ? Qui s'abstient ? Pour ?

La délibération n° 16 est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

J'ai donc bien noté que vous étiez contre l'emploi à la blanchisserie, Madame CHOUIA.

Mme Karima CHOUIA : Absolument pas.

M. Pascal NYS, Maire : Merci. C'est votre vote. Je prends à témoin les conseillers municipaux, qui peuvent attester que vous êtes contre l'emploi dans notre ville, notamment à la blanchisserie. Je vous en remercie.

6. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET ARRETE DE PLU

M. Pascal NYS, Maire : Monsieur PASTOUR, avis en ce qui concerne le PLU.

M. Laurent PASTOUR : Le PLU, le Plan local d'urbanisme, actuellement en vigueur, a été adopté en 2004. C'est le document que l'on consulte lorsque l'on cherche à acheter une parcelle pour faire construire, ou généralement pour réaliser un projet d'aménagement ou de construction. Il est temps de le réviser, car notre territoire a connu beaucoup d'évolutions depuis bientôt 14 ans. La MEL a acquis de nouvelles compétences, le tourisme, l'énergie, la Politique de la Ville, un nouveau projet de Schéma de cohérence territoriale, le SCoT, qui a été arrêté et qui pose de nouvelles ambitions. Cette révision est indispensable pour traduire les dispositions issues de la législation, telles que le Grenelle

de l'environnement, ou la loi ALUR, mais aussi pour correspondre aux nouveaux modes de vie des métropolitains. Le projet de révision générale du Plan local d'urbanisme a été arrêté lors du conseil métropolitain du 19 octobre 2017, et corrigé lors du conseil métropolitain du 15 décembre 2017. Le projet de PLU 2 doit désormais être soumis pour avis aux communes. À l'issue de cette consultation, le PLU 2 arrêté et les avis émis seront soumis à une enquête publique, prévue à l'automne 2018. Le projet arrêté de révision du PLU 2 reprend globalement les demandes de la Ville.

Cependant, certaines demandes n'ont pas été prises en compte, et certaines modifications proposées n'ont pas fait l'objet d'échanges avant l'arrêt. Ainsi, nous demandons de maintenir l'emplacement réservé du lotissement Franklin Roosevelt qui a été supprimé. La demande d'emplacement réservé pour la mise aux normes de la rue du Nouveau Civron n'a pas été prise en compte. Le zonage du secteur du château de Hem est passé de naturel paysager à agricole. Il est demandé à ce que le zonage soit maintenu en naturel, pourquoi pas naturel loisirs, afin de mieux correspondre aux activités qui y sont implantées, comme le centre équestre, l'hôtel, le golf et autres. Nous demandons de maintenir en zonage économique plusieurs parcelles de l'avenue Aristide Briand en vis-à-vis de la ZAC de la blanchisserie. Le projet de liaison douce Hem-Willems n'a pas été intégré dans le projet de PLU 2. Il est demandé qu'un emplacement réservé soit proposé sur le territoire de Hem et des autres communes impactées par ce projet. Le zonage mixte habitat des terrains dits Damart, au nord de la future ZAC de la Tribonnerie 2, a été agrandi et le zonage économique réduit. L'emplacement réservé pour l'équipement de voirie a été maintenu alors que le projet auquel il correspond est obsolète. Une ouverture limitée à l'urbanisation en entrée de ville à Hempempont et un emplacement réservé de voirie avait été demandée. Cette demande devait permettre d'engager enfin les travaux de mise aux normes et de mise en sécurité de l'impasse Djume. Le nouveau projet de renouvellement urbain des quartiers de Lionderie – Trois Baudets, qu'on appelle le NPRU 2 ou l'ANRU 2, n'a pas été intégré dans le PLU 2. Il est primordial de prévoir des outils adaptés de maîtrise du foncier dans ce PLU pour ce grand projet. La Ville souhaite avoir aussi un règlement spécifique sur la zone d'activité Marcel Lecœur afin d'assurer sa pérennité et sa mixité.

De plus, la Ville souhaite rappeler les enjeux métropolitains suivants :

- le maintien et le cadencement des grands travaux d'infrastructures routières de désengorgement de la commune ;
- le doublement du CD 700, l'aménagement de l'échangeur du Recueil ; la liaison Jules Guesde de la CD 700 dont nous parlions tout à l'heure.
- la transformation en boulevard urbain du CD 6 ;
- la liaison entre le CD 700 et Saily-Lez-Lannoy, et l'amélioration de l'accessibilité en transports en commun avec la réalisation d'un transport en commun en site propre, à savoir le projet de liaison de tramway Hem-Wattrelos-Roubaix, tout en renforçant les transports en commun vers Lille et Villeneuve-d'Ascq ;
- enfin, le partage de l'effort de construction des logements sociaux, en fonction de la charge sociale existante des communes, pour atteindre un réel équilibre territorial. L'application des 30 % de logements sociaux dans chaque coopération de constructions neuves ne peut pas être uniforme sur tout le territoire si nous souhaitons à terme atteindre un rééquilibrage territorial. De même, les projets d'aire d'accueil des gens du voyage doivent être d'abord portés par les communes ne répondant pas encore aux exigences de la loi SRU.

Ceci étant exposé, en dépit et compte tenu des ajustements ci-dessus énoncés que mériterait le projet, nous proposerons d'établir un avis favorable sur le PLU 2 tel qu'arrêté.

M. Pascal NYS, Maire : Merci Monsieur PASTOUR. Nous nous étions réunis en commission élargie, dans laquelle nous avons étudié les différents plans, etc. Je voulais à nouveau remercier les services qui ont rapidement travaillé, que ce soit la responsable urbanisme, le directeur des services techniques et notre directeur général des services. Il y a eu un travail colossal qui a été fait et dans un laps de temps excessivement réduit. Madame CHOUA.

Mme Karima CHOUIA : Pour moi, ce PLU 2 est à la hauteur de notre métropole et des grands enjeux qui arrivent prochainement. Il est cohérent avec notre territoire. Il représente quand même des avancées qui sont indéniables, notamment la maîtrise des densités urbaines et l'arrêt des extensions désordonnées, qui détruisent le milieu naturel et agricole.

Nous allons vers une métropole qui est écoresponsable et exemplaire, avec un PLU 2 qui intègre des questions de mobilité et de climat. C'est bien la santé et le bien-être des habitants qui vont être les arbitres d'un urbanisme réussi. Ce nouveau PLU s'inspire et s'appuie sur le PADD, que nous avons déjà vu ensemble. Il va dans le sens des engagements et des ambitions que j'ai toujours portés pour une ville soucieuse de transition écologique, c'est-à-dire une ville raisonnablement plus dense, et intelligemment plus durable : plus dense, car il est essentiel de répondre aux besoins criants de logements et de créer de vrais parcours résidentiels, avec des logements adaptés à toutes les bourses et à tous les âges de la vie ; plus durable, parce qu'il est urgent de promouvoir des modes de développement et des transports plus respectueux de l'environnement, et de favoriser le plus possible la mixité sociale et fonctionnelle.

Il a été présenté aussi comme un PLU dynamique à la MEL, c'est-à-dire qu'il sera susceptible d'évoluer au cours des années et au gré des besoins. Quand vous parliez du NPRU 2, les révisions vont être beaucoup plus faciles à réaliser et beaucoup moins longues. Effectivement, aujourd'hui, le quartier NPRU n'a peut-être pas été retenu, mais il pourra faire l'objet d'une future OAP, une fois le projet amendé, concerté et validé par l'ensemble des acteurs. Tant qu'un projet n'est pas finalisé, effectivement, je ne vois pas bien comment la MEL peut l'intégrer.

La requalification et le maintien de plusieurs de nos zones en zones agricoles, cela me va, car cela participe à la nécessaire préservation des terres agricoles. Nous mangeons tous, nous avons tous besoin de nous nourrir. C'est en lien avec la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation des continuités écologiques. Dans le contexte que nous vivons de crise biodiversitaire, c'est important. En tant qu'écologiste, je ne peux y être que favorable. Il y a une réelle avancée sur la prise en compte de la trame verte et bleue dans la gestion du foncier pour favoriser ces continuités vertes en faveur de la biodiversité. Justement, le groupe écologiste métropolitain a obtenu que la MEL puisse apporter aux communes l'ingénierie nécessaire à l'identification de leur propre trame bleue, une trame verte et bleue communale ou une micro trame verte et bleue. Du coup, il va être intéressant d'interpeller la MEL pour qu'elle nous aide à construire notre propre trame, puisque nous avons vu lors de la commission élargie qu'il y avait une trame bleue qui ne vous semblait pas cohérente. En tout cas, cela peut valoir le coût d'interpeller les services de la MEL pour nous aider à construire la nôtre.

Vous vous doutez bien que je ne peux pas valider votre volonté de voir maintenir le projet coûteux de doublement du CD 700. Pour moi, ce projet constitue toujours une fuite en avant, avec l'arrivée de nouvelles infrastructures routières au détriment de politiques volontaristes beaucoup plus douces en termes de mobilité. Nous pourrions demander par exemple l'augmentation du nombre de places pour le vélo dans les nouvelles opérations d'aménagement, y compris des aménagements de bureaux.

M. Pascal NYS, Maire : Vous nous étonnez, Madame CHOUIA. Laurent ?

M. Laurent PASTOUR : Oui, juste un point, quand même. Vous affirmez des choses dont aujourd'hui, même nous ne sommes pas au courant et ne savons pas ce que cela va donner. Quand vous dites que demain, les révisions de PLU vont être beaucoup plus simples et beaucoup plus rapides, c'est la première fois que j'entends cela, et cela m'étonne quand même que les services de demain soient plus rapides, qu'il soit possible de faire des révisions, et d'intégrer le NPRU 2 uniquement avec la structure d'opération sans modification du PLU avec enquête publique, commissaire enquêteur et tout ce que nous serons de toute façon obligés de faire. Dès que des modifications de PLU sont à réaliser, c'est lourd, de toutes les façons.

Je regrette simplement une chose. C'est dans la délibération. Il faut savoir que même si le projet NPRU 2 n'est pas complètement arrêté à Hem, les grandes lignes sont là. Le territoire est délimité. Les grandes orientations sont quand même connues. Sur la carte de la ville, la trame bleue est en pointillés, et nous ne savons même pas ce qu'il y a dedans. Or ils n'ont même pas fait en pointillés le

quartier de Lionderie – Trois Baudets où nous sommes quand même en phase finale de projet. Il y a quand même deux poids deux mesures. C'est aussi pour cela que dans la délibération, nous disons que nous sommes favorables au PLU 2. En effet, c'est une révision qui a démarré en 2015, nous sommes désormais en 2018. Il y a eu trois ans d'études de la part de l'ensemble des services, le service de la MEL et l'ensemble des services techniques de toutes les communes. C'est un très beau projet, bien fait. C'est un projet, en effet, qui va être morphologique. Ils l'appellent un PLU morphologique, qui va permettre à chaque commune d'avoir des outils pour agir, et de façon différente, parce que les problématiques de Hem ne sont pas les mêmes qu'à Marcq-en-Barœul, ou à Mons-en-Barœul et autres. Nous allons quand même avoir des outils différents d'une ville à l'autre pour pouvoir travailler. Surtout, que l'on ne me dise pas qu'il sera possible de modifier le PLU en claquant des doigts, je n'y crois absolument pas.

Mme Karima CHOUIA : Il ne faut quand même pas exagérer, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que c'était un PLU dynamique et qu'il a été présenté comme cela par Marc-Philippe DAUBRESSE. C'est ce que j'ai dit. J'ai dit aussi que cela permettrait d'avoir des évolutions plus faciles et moins longues.

M. Laurent PASTOUR : Plus faciles et moins longues, je n'y crois pas du tout.

Mme Karima CHOUIA : Vous n'y croyez pas, moi j'y crois.

Si je peux aussi rajouter quelque chose par rapport à ce que vous avez dit sur le quartier NPRU, nous ne sommes pas du tout dans la même configuration que ce qui s'est fait dans la Tribonnerie. Nous n'en sommes pas encore à des phases d'enquête publique. Même si vous avez vos grandes lignes de projet, ce projet n'est pas arrêté. C'est donc tout à fait normal qu'il ne soit pas encore intégré.

Mme Annie LEFEBVRE : Je voudrais rebondir sur la vision écologique. J'ai moi aussi un esprit écologique, sans être du même parti. À l'époque où j'étais sur les eaux douces, il n'y avait pas moyen de travailler avec le vice-président, qui était, je crois, écologiste, dans le sens où, grâce au doublement du CD 700, nous aurions pu faire un tram pour aller au métro et diminuer les voitures. C'est cela aussi le doublement du CD 700. Nous demandons des liaisons, des transports en commun. Cela est indiqué dans nos demandes. C'est grâce à un doublement du CD 700 que nous pourrions faire cela.

Mme Karima CHOUIA : Je ne partage pas cet avis sur le doublement du CD 700. Cela ramènera juste plus de voitures. Aujourd'hui, le vice-président aux transports et aux mobilités n'est pas écologiste ou quoi que ce soit. Il ne faut non plus pas tout mélanger.

J'ai juste oublié une petite chose. Dans votre délibération, vous parlez également de l'aire d'accueil des gens du voyage. Nous avons parlé aussi en commission élargie avec votre terrain pressenti. Est-ce que c'est toujours le même, rue de Moscou Prolongée ?

M. Pascal NYS, Maire : Oui. Pour l'instant, nous attendons la réponse de la MEL. Pour l'instant, la MEL, qui a encore été interrogée cette semaine, ne nous a pas dit non. Nous attendons la réponse.

Mme Karima CHOUIA : Ce terrain sera-t-il proposé en l'état ? Je suis allée voir. Pour moi, il n'est pas du tout viabilisé.

M. Pascal NYS, Maire : Il n'a pas à être viabilisé. Aujourd'hui, c'est un terrain privé qui reçoit des caravanes à deux essieux et qui répond aux normes des différentes strates d'aires d'accueil des gens du voyage. Toutes les aires d'accueil ne se ressemblent pas. Il y a un classement. Il y a un point d'eau, un point d'électricité, il est en matériaux stabilisés. De surcroît, il y a des caravanes de deux essieux qui stationnent sur des périodes supérieures à six mois. Il en fait donc partie automatiquement. Même s'il n'y avait qu'une seule caravane, cela suffirait pour être reconnu. Nous n'avons toutefois pas eu la réponse officielle. Nous attendons la réponse. Oui, Thérèse.

Mme Thérèse NOCLAIN : Je souhaite revenir sur la CD 700. Pour avoir habité rue Jules Guesde, subi les incessants passages des camions, respiré les odeurs des voitures, du diesel, et tout cela, je trouve que c'est une bonne solution d'aérer la ville. C'est une solution écologique.

Mme Karima CHOUIA : Parce qu'aujourd'hui, elle est très aérée la ville, selon vous ? Aujourd'hui, vous ne respirez rien du tout rue Jules Guesde, c'est cela ?

M. Pascal NYS, Maire : L'objectif du doublement du CD 700 est justement qu'il y ait moins de circulation. Mais nous ne sommes pas là pour vous convaincre, Madame CHOUIA, et c'est réciproque.

Je me réjouis de deux choses. Je me réjouis tout d'abord que vous trouviez que la maîtrise urbaine de notre nouveau PLU est intéressante. Je me félicite du travail de la MEL sur le sujet. Je me félicite également de notre méthode de travail, puisque le fait d'avoir fait une réunion préalable en commission élargie nous a permis d'évoquer le problème entièrement, et donc d'éviter un long voire douloureux débat ce soir. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Qui est pour ?

La délibération est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

Je vous remercie et je lève la séance, car il n'y a plus de points à l'ordre du jour.

La séance est levée à 20 heures 36.

Pascal NYS

Le Président

*N. B. Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA (www.codexa.fr)
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.*
